

Direction Opérationnelle Annaba

REF : DO/SDT/DEPRA/24/2021

Annaba le, 21/10/2021

**A MONSIEUR
REHAHLIA Ferid**

Gérant de l'Entreprise Eurl TCA GNIC

Sise : Cité 1200 logts Bt B N°18 Résidence Cherifa Bab Ezzouar Alger

OBJET : Mise en demeure

Projet : Travaux canalisation ODN Kalitoussa_2250 logts OPGI
BC N° 210264 du 07/07/21 & ODS N°135 du 06/07/21

Monsieur ;

J'ai le regret de vous informer que des irrégularités ont été signalées au niveau du chantier canalisation ODN Kalitoussa 2250 logts OPGI qui vous a été attribué par BC et OPS ci dessus référencés, à savoir :

- Chantier inactif depuis le 16 Octobre;
- Non respects des consignes de sécurité : plusieurs fouilles béantes de chambres, resté plusieurs jours sans signalisation ni périmètre de sécurité, qui présente un réel danger pour les passants
- Prise en charge lente des travaux au niveau des organismes (Gendarmerie, protection civile....)

Pour mémoire, je vous rappelle vos engagements contractuels de :

- délai d'exécution de 37 jours (**ANNEXE N°08 : Lettre d'engagement sur les délais d'exécution pour chaque lot**) a été dépassé le 30 Septembre 2021.
- respect des règles d'hygiène et sécurité relative à la circulation des personnes et des véhicules **Article 18**

De ce fait, et en vertu du non respect de vos engagements contractuel, je vous mets en demeure de procéder dans les plus courts délais à l'achèvement des travaux restants.

A défaut, je me verrai contraint de prendre des mesures à votre égard.



24 OCT. 2021
Algerie Télécom - Annaba -
Le Directeur Opérationnel
Signé: Dj. BOUGHENDJA